**8003**

**Projet de loi**

**portant fusion des communes de Grosbous et de Wahl**

Le présent projet de loi consacre la volonté de réaliser la fusion des communes de Grosbous et de Wahl en une nouvelle commune dénommée « Groussbus-Wal »

La fusion des communes devra permettre la création d’un service public de proximité amélioré par la création d’infrastructures communales de qualité et par la mise en place d’un service administratif performant.

Les collèges des bourgmestre et échevins des communes de Grosbous et de Wahl ont entamé dès le printemps de l’année 2019 des discussions concrètes en vue d’une éventuelle fusion.

Par leurs délibérations du 10 février 2021, les conseils communaux de Grosbous et de Wahl ont décidé de soumettre le projet de fusion au référendum et ont formulé la question à poser aux électeurs. Le résultat du référendum organisé le 27 juin 2021 était positif et les autorités communales des deux communes ont continué les travaux préparatoires à la fusion.

Les conseils communaux des communes de Grosbous et de Wahl se sont prononcés à titre définitif en faveur de la fusion des deux collectivités locales à partir du 1er septembre 2023 par des délibérations concordantes en date du 2 mars 2022.

Le projet de loi prévoit certaines mesures transitoires : le collège des bourgmestre et échevins se composera jusqu’aux élections communales de 2029 de quatre élus, à savoir d’un bourgmestre et de trois échevins, dont deux sont issus du conseil communal respectivement de la section de Grosbous et de celle de Wahl. Le conseil communal de la nouvelle commune de Groussbus-Wal sera composé dans un premier temps de douze conseillers. Après les élections communales ordinaires de 2029, le nombre des échevins ainsi que celui des conseillers communaux sera fixé d’après le droit commun.